

Dans la région 709, la composition à 10 chiffres, c'est pour bientôt !



Des changements dans les communications locales

Avec la popularité croissante des nouveaux services de communication, il n'y aura bientôt plus assez de numéros pour répondre à la demande. Ainsi, à compter du 17 août 2018, la composition à 10 chiffres, soit l'indicatif régional suivi du numéro de téléphone, s'appliquera à toutes les communications locales à Terre-Neuve-et-Labrador.

La composition à 10 chiffres permettra de préparer le terrain à l'ajout du nouvel indicatif régional 879 et de doubler ainsi le nombre de numéros disponibles dans la région.

D'ici au 17 août 2018, les consommateurs et les entreprises devront reprogrammer leurs fonctions téléphoniques et appareils de communication pour les rendre conformes à la composition à 10 chiffres.

Dates importantes

Dès maintenant

Les entreprises et consommateurs peuvent composer les 10 chiffres pour toutes les communications locales. Les appels composés avec ou sans l'indicatif régional seront acheminés sans interruption.

À partir du 17 août 2018

Les gens qui vivent et travaillent à Terre-Neuve-et-Labrador devront composer l'indicatif régional suivi du numéro de téléphone pour établir une communication locale. Une directive vocale se fera entendre chaque fois que les gens omettront de faire la composition à 10 chiffres. Il est important de noter que la transmission de données pourrait être affectée par le message vocal. Il faut donc adopter la composition à 10 chiffres et reprogrammer les fonctions, appareils et systèmes de communication pour les rendre conformes à la composition à 10 chiffres avant l'entrée en vigueur de ces mesures, le 17 août 2018.

À partir du 10 novembre 2018

Les appels composés sans l'indicatif régional ne seront plus acheminés.

À partir du 24 novembre 2018

Le nouvel indicatif 879 sera graduellement introduit créant ainsi plusieurs millions de numéros de téléphone. Le nouvel indicatif viendra se superposer à l'indicatif 709 et couvrira le même territoire géographique. La méthode de superposition a été privilégiée. Comme le nouvel indicatif coexistera avec l'indicatif actuel, cette méthode a l'avantage de n'avoir aucun impact sur les numéros de téléphone existants. Le nouvel indicatif est associé exclusivement aux nouveaux numéros. Il est important de noter qu'après l'introduction du nouvel indicatif 879, les numéros de téléphone dans l'indicatif actuel continueront à être attribués aux clients selon leur disponibilité et ce, jusqu'à épuisement.

ALLIANCE
DES TÉLÉCOMMUNICATEURS



Comment se préparer

Les entreprises et consommateurs qui disposent de services de communication ont des mesures à prendre dès aujourd'hui. La composition à 10 chiffres exige, au préalable, la programmation de certaines fonctions téléphoniques et de certains appareils et systèmes de communication.

La programmation peut être faite dès maintenant puisque les réseaux des fournisseurs de services téléphoniques peuvent accepter la composition à 10 chiffres.

Fonctions, appareils et systèmes à programmer*

- Listes de composition abrégée
- Options et fonctions téléphoniques (comme le renvoi d'appel)
- Télécopieurs
- Modems et composeurs Internet
- Téléphones cellulaires et autres appareils sans fil
- Systèmes de sécurité
- Autocommutateurs privés et messageries vocales
- Systèmes de composition automatique
- Mise à jour des bases de données

**Liste fournie à titre indicatif seulement*

La programmation doit être faite avant le 17 août 2018 puisque le message d'interception pourrait nuire à la transmission de données.

Qui doit-on prévenir

Les entreprises et consommateurs doivent prendre l'habitude de communiquer les 10 chiffres de leurs numéros de téléphone. Ils doivent s'assurer que leur indicatif régional est connu de leurs :

- Employés
- Clients
- Fournisseurs et partenaires
- Famille et amis

Outils de communications à mettre à jour

Les entreprises doivent prévoir l'affichage de leurs numéros de téléphone à 10 chiffres dans tous leurs documents administratifs et de marketing :

- Publicités
- Brochures et catalogues
- Papeterie, cartes d'affaires, factures et chèques
- Répertoires de compagnie
- Véhicules et enseignes

Questions ?

Consultez le site de l'Alliance des télécommunicateurs à l'adresse www.10chiffres.ca

ALLIANCE
DES TÉLÉCOMMUNICATEURS